

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-7

**Objet : Subventions aux associations périscolaires : solde 2014.**

**Rapporteur: Mme BORI**

La Ville de Metz s'est engagée dans le développement des accueils périscolaires et apporte à ce titre son soutien à 16 structures associatives ou institutionnelles organisatrices. Chaque soir les différentes structures proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Les critères d'octroi de subventions actés par la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires.

Le Conseil Municipal en date du 27 février 2014 a décidé le versement d'un acompte de la subvention 2014 correspondant à 60 % de la somme allouée l'année précédente.

Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée d'approuver le solde des subventions à verser pour un montant total de 316 664 €.

Le montant total des subventions attribuées aux associations périscolaires pour l'année 2014 s'élève à 785 847 €, soit 203 627 € de plus qu'en 2013 (582 220 €). Cette évolution est due à l'allongement du temps périscolaire. Elle permet également de soutenir financièrement la formation des animateurs des associations.

Par ailleurs, lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz avait souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amenaient les enfants sur les lieux d'activités avaient bénéficié d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuaient le trajet à pied.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour le dernier trimestre de l'année 2014.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 et du 27 février 2014,

**CONSIDÉRANT** le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire,

**CONSIDÉRANT** les enjeux territoriaux, éducatifs et sociaux d'un accueil périscolaire de qualité,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** le versement du solde de la subvention allouée au titre de l'année civile 2014, selon le détail ci-après :

Association	Solde subvention périscolaire	Prise en charge de la liaison école-mercredis éducatifs	Montant total versé
ADAC'S Centre de Bellecroix	11 800	840	<b>12 640</b>
AMIS – Association messine interfédérale	13 000	420	<b>13 420</b>
APEP/Pupilles Enseignement Public (AD PEP 57)	6 410	-	<b>6 410</b>
CACS G.LACOUR / Centre animation	6 780	420	<b>7 200</b>
CAF Charles Augustin Pioche	4 400	420	<b>4 820</b>
Carrefour Junior	-	840	<b>840</b>
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	-	2 940	<b>2 940</b>
Centre Social de Magny	-	1 260	<b>1 260</b>
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	-	840	<b>840</b>
Comité Gestion CSC Metz Centre (Arc en Ciel)	18 440	2 100	<b>20 540</b>
Du côté Des Loisirs	114 290	1 680	<b>115 970</b>
Association Familiale de Metz Vallières	21 500	2 100	<b>23 600</b>
Famille Lorraine de Metz DLP	7 000	840	<b>7 840</b>
Interassociation de Gestion de la Grange aux Bois	11 400	1260	<b>12 660</b>

M.J.C. Metz Sud	13 414	840	<b>14 254</b>
M.J.C. Metz Borny	22 250	2 520	<b>24 770</b>
M.J.C. Quatre Bornes	10 780	1 260	<b>12 040</b>
Maison des Associations du Sablon	12 300	2 520	<b>14 820</b>
Parents d'Elèves de Plantières	19 800	-	<b>19 800</b>
<b>Total général</b>	<b>293 564</b>	<b>23 100</b>	<b>316 664</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée.

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative  
Commissions : Commission Enfance et Education  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

## Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ